

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AOUT 2016

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Martine **VALENZANO** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Martine **DELANGRE**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne **LESIEUR**

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2016

Concernant le point n° 7, M. Bernard Mille souhaite faire apparaître la remarque qu'il a formulée au dernier conseil au sujet de la dégradation de l'œuvre classée tableau de la vierge de Pitié.

Le compte-rendu est un résumé des débats qui ont lieu en conseil municipal afin de porter l'essentiel à la connaissance des habitants. M. le maire n'est donc pas favorable aux demandes de noter intégralement toutes les interventions de tous les conseillers.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité avec une abstention et 2 votes contre.

2-Renégociation de prêt

Il s'agit du prêt de 1,5M d'€ pour lequel les conditions de renégociation n'étaient pas aussi favorables que pour le prêt de 1M d'€. Le conseil municipal avait demandé au maire d'explorer d'autres possibilités ou de revoir la caisse des dépôts pour de meilleures solutions.

Après investigations, il s'avère que la proposition de renégociation présentée par la caisse des dépôts est la meilleure sur le marché.

Le prêt est prolongé de 2 ans et court jusqu'en 2029. Le taux est de 1,50% +taux du livret A, pour l'instant à 0,75%. Actuellement notre prêt à 4.5 % passerait donc à 2,25%. Le gain estimé est de 70 000€. Le risque pris est le changement à la hausse du taux du livret A.

Après débat, le conseil vote pour cette renégociation à la majorité avec 3 abstentions.

3-Acquisition de parcelles suite à une liquidation judiciaire

Il s'agit de parcelles ayant appartenu à Jean-Yves Détré.

Lors de la liquidation judiciaire, aucune personne ne s'est présentée.

M. le maire, au nom de la commune a fait une offre pour les 3 lots à maître Blanchard, les frais inhérents à cette liquidation s'élevant à 4 843€.

Il s'agit maintenant d'autoriser m. le maire à formaliser cette offre qui engage la commune à acheter les 3 lots.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4-Vente commune/ Stéphane Bensadi

M. Bensadi souhaite acquérir une partie de la maison Place qui jouxte sa parcelle 1484 afin de créer des places de stationnement après démolition. Cela permettra

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AOUT 2016

également de stocker la grue et le matériel pendant les travaux de rénovation de son bâtiment. Il propose à la commune 5 000€ pour les 160 m², les frais de géomètre et de notaire restent à sa charge.

Il s'agit ce soir de prendre une délibération de principe assurant M. Bensadi de l'engagement de la procédure par la commune pour lui vendre les 160 m². Après débat, le conseil vote à la majorité et une abstention cette délibération de principe, en attendant les numéros de parcelles concernées.

5-Vente commune / Jean-Michel Peyneau de l'ancienne école de Villardclément

La commune souhaite vendre l'ancienne école de Villardclément ainsi que les terrains communaux attenants. La première estimation de France Domaine était de 262 000€.

M. Jean-Michel Peyneau s'est porté acquéreur mais ne souhaite pas acheter la totalité des terrains. La nouvelle estimation de France Domaine porte sur 1596 m² pour un montant de 251 000€.

Une convention de servitudes nouvelles sera à créer afin de permettre le passage pour l'entretien et la maintenance par la commune ou la Soréa de la station photovoltaïque.

Le conseil vote à l'unanimité la vente de l'école de Villardclément.

6-Vente tréfonds à TELT

M. le maire rappelle au conseil la délibération n°24-11-2015-11 de novembre 2015 dans laquelle il est fait état de la vente de tréfonds à TELT pour un montant de 100€.

Aujourd'hui, il y a lieu de modifier le montant de la vente puisque le terrier restant, d'un montant de 36€, est un BND pour lequel TELT n'a pu obtenir l'ensemble des signatures des propriétaires privés. Ce terrier est maintenu en procédure d'expropriation.

La vente s'élève à 64€.

7-Vente parcelles à TELT

Nous avons délibéré en décembre 2015 pour la vente en surface de parcelles utilisées par TELT pour les travaux du tunnel sur un montant de 126 492€. Il se trouve que, suite à une erreur le montant définitif de la vente est de 126 709€.

Le conseil vote à l'unanimité ce nouveau montant.

8-Etude RTM pour le ruisseau de la Bièlère

La bièlère se situe en amont de Montdenis pour partie un ruisseau et pour partie un canal construit au début du XIX^{ème} siècle ou fin XVIII^{ème} afin de modifier et d'adoucir son profil en long. Elle traverse le village de Montdenis et est canalisée à partir de sa jonction avec la route de Tourmentier pour alimenter la prise d'eau de la microcentrale.

Ce printemps, avec la fonte massive de la neige, la Bièlère a débordé et traversé le hameau en inondant les habitations.

La commune sollicite le RTM afin de connaître les solutions techniques envisageables pour éviter de reproduire les problèmes connus en avril 2016.

Après diagnostic visuel, analyse hydrologique et recherche dans les archives, le RTM établira un rapport afin de chiffrer le projet d'amélioration du fonctionnement de ce ruisseau.

Le coût de cette étude sur 2 mois est estimé à 2 500 €HT, soit 3 000€ TTC.

Le conseil vote à l'unanimité l'étude du RTM.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AOUT 2016

9- Création/suppression de postes suite à la modification des taux d'emploi

Suite à la mise en place des TAP en 2014, il convient de contractualiser les heures effectuées.

Le poste d'1 ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet avec 21 heures annualisées par semaine est supprimé et remplacé par 27 heures annualisées/ semaine.

Le poste d'1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet avec 19 h20 annualisées par semaine est supprimé et remplacé par 23 heures annualisées/ semaine.

Le poste d'1 assistante d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet avec 1h30 annualisée par semaine est supprimé et remplacé par 4h30 heures annualisées/ semaine.

Le conseil vote à l'unanimité ces modifications.

Suite à l'ouverture d'une agence postale communale, la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 12 heures par semaine est votée à la majorité avec une voix contre et une abstention.

10- Subventions voyages scolaires

Pour favoriser les échanges et faire connaître les différentes cultures, le conseil a voté une participation aux voyages des scolaires à l'étranger (Londres et Rome) à hauteur de 45€ par jeune et par voyage sur justificatif de présence.

2 jeunes ont fait cette demande, Julie Hermès avec 1 voyage et Chloé Noraz pour 2 voyages.

M. Jean-Marc Hermès ne participant pas au vote, le conseil vote à la majorité la somme de 135€ pour ces 3 voyages.

11-Comptes-rendus de réunions

Depuis la dernière séance du conseil municipal, il n'y a pas eu de réunion.

12-Questions diverses

Mme Josiane Chomaz nous fait part de la distribution en cours du dernier bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.